

Article 21 du Règlement

Au cours des dernières semaines, l'opposition a pris le ministre de l'Immigration à partie à coup de fausses représentations, et j'entends maintenant rétablir les faits.

Le cas de l'Iranien aux États-Unis est strictement de compétence américaine. Il a non seulement vécu aux États-Unis au cours des huit dernières années, mais les fonctionnaires américains et canadiens ont établi qu'il n'était pas un réfugié au sens de la Convention. Contrairement aux affirmations du député d'en face, j'ai appris que ni lui ni les membres de sa famille, c'est-à-dire ses parents, ses frères ou sa soeur, n'avaient été persécutés en Iran.

L'opposition ne se rend-elle pas compte qu'en laissant entrer cette personne au Canada pour des raisons humanitaires inexistantes, nous ne ferions que multiplier les pressions pour en faire autant dans d'autres cas non méritoires?

● (1405)

En ce qui concerne le Hongrois et sa famille, le permis ministériel a maintenant été délivré, et il va de soi que ces personnes doivent subir les examens médicaux et de sécurité nécessaires avant de pouvoir venir au Canada.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**LES CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI SUR LES BREVETS**

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, dans sa loi sur les brevets pharmaceutiques, le ministre a totalement ignoré les recommandations de M. Eastman. Le ministre continue toujours de dire que les prix ne vont pas augmenter d'un cent à la suite de son projet de loi. Il est certain que la présence de produits génériques tend à faire baisser les prix, dit le professeur Eastman. Aussi, ce dernier affirme-t-il qu'il en coûtait, en 1983, 200 millions de dollars de moins aux Canadiens pour se soigner parce que 32 produits génériques étaient disponibles.

[Traduction]

En réponse au ministre, qui refuse d'admettre l'augmentation des prix, le Pr Eastman disait:

Je présume que la loi proposée retardera la concurrence des produits génériques pour certains des nouveaux médicaments et, par conséquent, retardera la baisse des prix qu'une telle concurrence amène.

Le résultat de ce projet de loi est l'élimination de la concurrence. C'est pour cela que nous y sommes opposés.

[Français]

Cette loi a de graves conséquences. Elle élimine toute concurrence pour 10 ans. Le ministre utilise les malades pour essayer de créer des «jobs». C'est scandaleux, monsieur le Président.

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA**LE RÉGIME DE PENSIONS—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, au début de mai de cette année un sous-comité du comité permanent des transports a déposé un rapport sur le régime de pensions des Chemins de fer nationaux du Canada. Le comité recommandait tout d'abord qu'une mesure de protection contre l'inflation soit un sujet prioritaire lors des prochaines négociations collectives entre le CN et les syndicats. Il recommandait que l'on négocie avec la ferme intention de parvenir à une solution. Si les parties ne peuvent s'entendre ou si la solution ne donne pas une protection raisonnable contre l'inflation, le gouvernement lui-même devrait proposer une mesure législative accordant cette protection, les coûts en étant supportés par le CN et ses employés.

Le comité a examiné le problème à la demande des retraités du CN. Le ministre des Transports (M. Crosbie), après le dépôt du rapport, a demandé une réponse du CN. Je voudrais faire remarquer à la Chambre que six mois plus tard les retraités attendent toujours cette réponse. Je demande au ministre des Transports de s'adresser au CN pour savoir quand viendra cette réponse.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**LE SERVICE RURAL—ON S'OPPOSE AU PLAN ENVISAGÉ**

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je signale à la Chambre de quelle façon le gouvernement Mulroney s'apprête à détruire le service postal dans nos régions rurales.

M. le Président: A l'ordre. La présidence doit faire remarquer au député qu'il utilise des mots jugés inappropriés. Il peut continuer.

M. Foster: Songez aux quelques faits dont on a eu connaissance jusqu'ici. Plus de 9 000 emplois aux Postes seront abolis dans les localités rurales d'ici 1991 alors que le chômage est déjà élevé, tandis que 2 000 bureaux de postes dans les localités de moins de 1 000 habitants et 1 500 bureaux de postes ayant moins de 75 points de livraison seront cédés au secteur privé et 1 700 bureaux de postes secondaires fusionnés avec des bureaux de postes plus importants. Des milliers d'agglomérations au Canada qui ne sont pas constituées en municipalités perdront pour toujours leur identité postale et communautaire. Les gens situés sur des routes de campagne perdront le service de livraison à domicile dont ils jouissent depuis 50 ans et devront parcourir une cinquantaine de milles jusqu'aux super-boîtes pour prendre leur courrier.

Comme partout ailleurs le gouvernement fait du service postal un gâchis monumental. Je demande instamment au gouvernement de renoncer à son projet de supprimer le service postal dans les régions rurales au Canada.